

---

# FONDS DE PARTITIONS DU CHŒUR DE LA RADIO SUISSE ROMANDE DÉPOSÉ AU CONSERVATOIRE DE LAUSANNE

---

## Notes historiques

En 1946, la Radio suisse romande, qui s'appelait encore «Radio Lausanne», avait créé un ensemble choral placé sous la direction de Frank Guibat : le «Chœur mixte de Radio Lausanne». En 1958, Julien-François Zbinden confie au jeune chef André Charlet, qui animait déjà l'émission «L'Art choral», le soin de relancer et de développer ce chœur, sous la désignation de «Chœur de la Radio Suisse Romande». André Charlet, qui s'illustrait déjà au pupitre du Chœur Pro Arte, va conduire cet ensemble radiophonique vers des sommets prestigieux.

Le chœur était composé de choristes professionnels ou semi-professionnels. Son effectif variait selon les répertoires de 12 (pour la musique ancienne) à 30, voire 40 choristes (pour le répertoire romantique et contemporain). Dans les années qui suivirent, le CRSR va gagner ses lettres de noblesse, à travers une activité certes centrée sur la Radio, mais qui va le mener aux quatre coins de l'Europe, notamment dans des manifestations où sa qualité sera dûment reconnue.

## Quelques jalons

1962 : Festival de Liège

1964 : Festival d'Athènes

1964 : Cantate de l'Expo nationale, de H. Sutermeister

1970 : Festival de Belgrade

1975 : Festival Yehudi Menuhin de Gstaad

1976 : Festival de Wallonie à Namur...

Le chœur chante avec de nombreux orchestres, dont bien sûr l'OCL et l'OSR, l'Orchestre national de l'ORTF, celui de la Radio Suisse Italienne. Il participe à l'enregistrement de toute une série de disques, certains récompensés par des prix internationaux, notamment chez Decca avec E. Ansermet : on y trouve Brahms, Haydn, Borodine, mais aussi Honegger, Constantin Regamey, J.-F. Zbinden...

En 1986, la Radio cherche à orienter différemment les relations avec les ensembles musicaux qui travaillent pour elle. Elle souhaite notamment créer un nouvel organisme, doté d'une personnalité juridique propre, sous forme d'une fondation. Ce sera le «Chœur de Chambre Romand» fondé le 15 décembre 1987. Le chef titulaire en est – toujours – André Charlet et le suppléant Pascal Meyer. L'aventure continue sous cette nouvelle désignation. Mais à l'issue d'une première convention de cinq ans, le 31 décembre 1992, l'accord ne sera pas renouvelé, et le chœur vivra dorénavant, encore quelques années, sa destinée propre.

Durant toutes ces années, aussi bien le chef que la Radio ont eu à cœur de doter l'ensemble choral d'un instrument de travail à la hauteur, sous forme d'une importante bibliothèque de partitions : selon l'inventaire établi avant le transfert de 1996, on comptait 1250 œuvres, représentant 47 mètres linéaires de rayonnage.

En 1993, la RSR s'apprêtait à transformer complètement son centre de production de Lausanne. Il fallait donc revoir la conservation des fonds de partitions et l'adapter aux conditions nouvelles. Il n'était pas question de brader quoi que ce soit, mais de trouver, pour chaque fonds, la localisation qui lui permettrait d'être mis en valeur avec la meilleure utilité possible. Des solutions ont donc dû être trouvées pour :

- la bibliothèque de matériels d'orchestre, qui a rejoint logiquement l'OCL, la bibliothèque de chœur, qui a été accueillie au Conservatoire de Lausanne, divers fonds anciens, qui ont été remis à la BCU ;
- la vaste collection de partitions «de référence» qui continue à jouer son rôle indispensable pour la production radio.

Dans le cas qui nous intéresse, une première convention, signée le 31 janvier 1996, a donné un cadre à ce qui devait être un dépôt. Elle consacre trois principes : la mise à disposition du public – notamment les musiciens de Lausanne et du canton, le maintien à disposition de la RSR et du CCR, et la mise en valeur, notamment grâce au catalogage. La bibliothèque du Conservatoire a dès lors investi un important travail pour que ce fonds puisse être mis en bon état, catalogué et valorisé.

En 2003, la Direction du Conservatoire a pris contact avec celle de la RSR, en vue de formaliser un véritable transfert de propriété, qui se justifiait entre autres par le travail fourni et à fournir. La RSR a estimé que cette démarche s'inscrivait totalement dans la ligne des solutions trouvées précédemment, et elle a donc donné son accord.

Le 28 novembre 2006, le transfert de propriété est donc officialisé dans un accord formel, par lequel se crée de fait un fonds «CRSR» du Conservatoire. C'est un outil en parfait état de marche, dûment catalogué. Nous ne pouvons que lui souhaiter une vie longue et riche, ainsi qu'une fréquentation intensive par les musiciens, directeurs, chanteurs d'ici et d'ailleurs.

**Jean-François Cosandier**